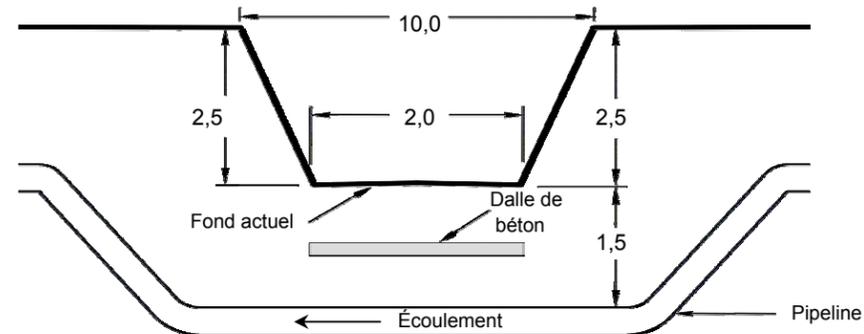


IDENTIFICATION / LOCALISATION

Nom : Br. n° 12 du c. d. Vandal # 9044
 Type : Municipal
 Lot(s) : 1840999 (309)
 Rang : Quatrième Rang
 Cadastre : Paroisse de Saint-Simon
 Municipalité : Saint-Simon
 MRC : Les Maskoutains

SECTION AU SITE DE TRAVERSÉE



- Notes :
- Dimensions approximatives (m)
 - Couverture minimale projetée sous le fond actuel. Le relevé d'arpentage détaillé permettra d'établir de façon précise la couverture minimale à respecter.
 - La dalle de béton peut ne pas être requise.

ÉVALUATION DES HABITATS POUR LA FAUNE ICHTYENNE

- Intermittent : Non
- Profondeur d'eau (m)* : Non déterminée / 0,1
- Type d'écoulement* : Non déterminé / eau vive
- Vitesse (m/s)* : Non déterminée / 0,75
- Substrat** : Gravier / sable, propre
- Potentiel de frai au site de traversée*** : Faible, moyen, nul, moyen
- Habitat d'alimentation - Espèces : Meunier noir, épinoche à cinq épines, mulet à cornes
- Habitat sensible à l'aval : Oui
- Obstacle à la migration vers l'amont : Non
- Vulnérabilité : Vulnérable
- Remarque(s) : Alevins (m. noir, m. à cornes), risque de transport de sédiments, éch. compl. en 2006.
- Période recommandée de franchissement : 15 juillet au 15 avril
- Suivi recommandé après la construction : Qualité du substrat et stabilité du lit, des talus et berges.

- Notes :
- * Mesure printanière / mesure estivale
 - ** Substrat dominant / sous-dominant
 - *** Potentiel de fraie pour salmonidés, espèces d'eau vive, espèces d'eau calme, cyprinidés

MILIEU ENVIRONNANT

Topographie : Plane
 Utilisation du sol : Agricole
 Type de sol : Loam sablo-graveleux Sainte-Hélène + loam argileux à loam sableux Bedford
 (selon la carte pédologique)

PHOTO AU SITE DE TRAVERSÉE

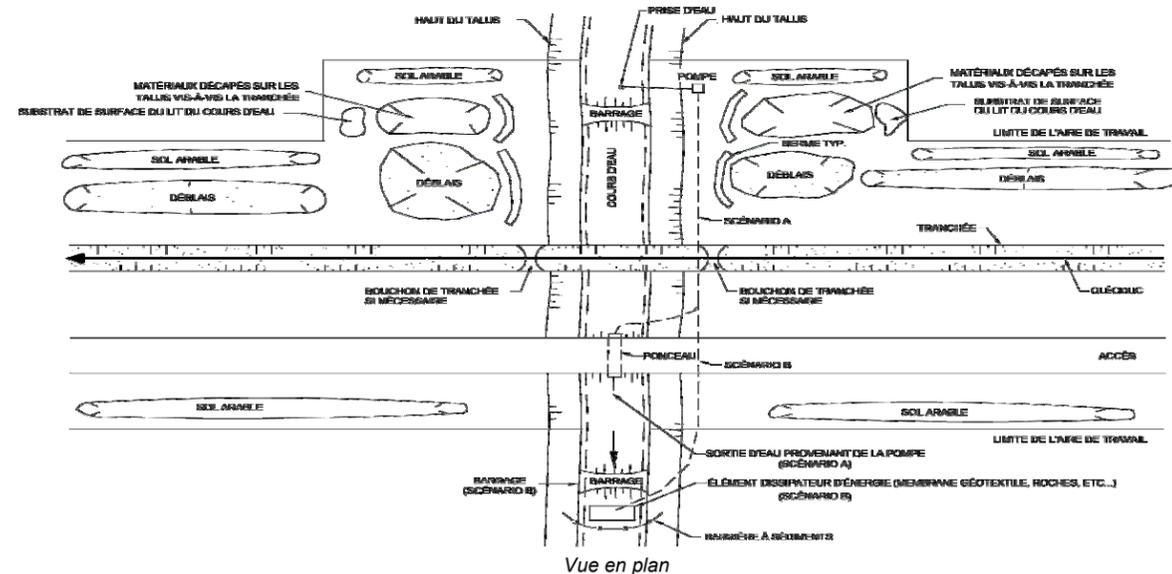


REMISE EN ÉTAT

Lit : Matériel original
 Talus : Pente originale
 Stabilisation : Ensemencement ou empierrement ou combinaison des deux

MÉTHODE DE CONSTRUCTION

TRAVERSÉE À SEC - BARRAGE ET POMPAGE



- Notes :
- L'ensemble des travaux préparatoires (décapage du sol arable, construction des berges, soudage de la conduite, etc.) s'effectue avant le début de l'excavation. Ainsi, en général, les travaux dans les cours d'eau peuvent être réalisés sans interruption à l'intérieur d'une période de 6 à 15 heures.

Le ponceau sera installé lors de la préparation de la zone de travail. Il demeurera en place pour l'ensemble de la période des travaux et suite à la fermeture du chantier si les travaux n'étaient pas complétés. Toutefois, celui-ci ne devra causer aucune entrave au libre écoulement des eaux et ne provoquer aucune inondation.

La méthode de construction et le plan de contrôle des sédiments proposés pourront être ajustés lors des travaux d'implantation du pipeline et ce, en fonction du débit du cours d'eau et des matériaux rencontrés lors de l'excavation.

Le décapage du sol arable de part et d'autre du cours d'eau s'effectue seulement en milieu cultivé.

Cette vue en plan est un croquis type et n'est nullement conçue à des fins de construction.



| | | |
|--|------------------------------|-----------------------|
| Projet : PIPELINE SAINT-LAURENT | | |
| Titre : Fiche synthèse des cours d'eau | | |
| Préparé par : | Guy Avoine, B. Sc., biol. | |
| Approuvé par : | Claude Veilleux, ing. & agr. | |
| Date : | Mai 2006 | Feuillet : 105 de 137 |
| Fichier : | 3325CD01.xls | Fiche no : 105B |

| | | |
|------|----------|------|
| Date | Révision | App. |
| | | |